MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Garde républicaine

Décision n° 6613 du 5 mars 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestre-chœur de l'armée française »

NOR : *IOCJ1204556S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 180687 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128631S),

Décide :

Article 1er

Le choriste de 2e classe dont le nom suit est promu au grade de choriste de 1re classe le 1er avril 2012 :

Corbier, Rémi Nigend : 162 170 Numéro de livret de solde : 5 313 251

Article 2

Le choriste de 4e classe dont le nom suit est promu au grade de choriste de 3e classe le 1er avril 2012 :

Alcouffe, Jean-Baptiste Nigend : 201 606 Numéro de livret de solde : 8 052 585

Fait le 5 mars 2012.

Le général de division,
commandant la garde républicaine,
PHILIPPE SCHNEIDER